

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2019

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 61

présenté par

M. Nury, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Meunier, M. Sermier, M. Abad,  
M. Vialay et M. Ferrara

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 35.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa supprime le réseau consulaire tel qu'il est pour le remplacer par un organisme unique. Le réseau consulaire agricole doit rester compétent en tant que CFE pour les entreprises en ressortissant.